Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 45/1954 (1954)

Rubrik: Chroniques scolaires

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TROISIÈME PARTIE

Chroniques scolaires

Fribourg

Après la promulgation de la loi sur le statut du personnel de l'Etat, et de la loi sur les traitements, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg avait la délicate mission de mettre sur pied la « classification du personnel de l'Etat » dans l'échelle légale. On a dit, l'an dernier, que les travaux que cette classification impliquait avaient été confiés à une institution de psychologie du travail, ainsi qu'à une commission consultative composée de fonctionnaires. Ces travaux ont abouti à un arrêté, du 14 décembre 1953, adoptant dans leur ensemble les propositions faites par la commission, et répartissant chaque fonctionnaire ou employé à l'un des échelons prévus par la loi. Depuis, professeurs, maîtres et maîtresses ont reçu, comme tout fonctionnaire, la notification de la décision les concernant. Un délai leur a été imparti pour adresser un recours éventuel contre leur classification. Beaucoup ont fait usage de cette faculté. L'ensemble des recours est examiné par une commission *ad hoc* qui fera ensuite ses propositions au Conseil d'Etat. On peut, toutefois, sans attendre les résultats de cette procédure finale, donner quelques indications sur la manière dont ont été traités les cas du personnel enseignant des écoles fribourgeoises, à tous les degrés :

Rappelons, tout d'abord, que le nouveau système des traitements comprend 19 classes allant de 4110 fr. à 15 321 fr. Chaque classe est séparée de la suivante par un écart de 528 fr., et se trouve divisée en 12 échelons permettant des augmentations annuelles de 132 fr. A chaque fonction sont attribuées deux classes. Les traitements des maîtres et maîtresses primaires sont fixés dans les limites des classes 12 et 11, respectivement 14 et 13 de l'échelle. Les débutants demeurent toutefois quatre ans en 14e, respectivement 16e classe. Les maîtresses ménagères sont en 15e et 14e classe, et les maîtres des écoles régionales (écoles primaires supérieures) en 11e et 10e. Le traitement des maîtresses secondaires est aux mêmes échelons que celui des maîtres régionaux.

Les inspecteurs scolaires et les maîtres secondaires se voient attribuer les 9e et 8e classes. Les premiers, cependant, reçoivent, en outre, certains suppléments pour leurs frais de déplacement et de bureau. Les professeurs du Collège Saint-Michel, du Technicum cantonal et de l'Ecole Normale sont en 5e et 4e classe ; ils doivent, pour avoir droit

au plein traitement, donner 26 heures de cours par semaine, contre 24 dans l'ancien système. Les professeurs de l'Université ne sont pas classés dans l'échelle, et font l'objet d'une réglementation à part. Mentionnons, enfin, que les directeurs des écoles secondaires sont en 6e et 5e classes, le Recteur du Collège et le Directeur du Technicum en 2e classe, puis quittons ces questions très matérielles pour passer à des propos moins étrangers à l'esprit dont se réclament les « Etudes pédagogiques ».

* * *

S'il est vrai que les peuples heureux n'ont pas d'histoire, les écoles primaires et secondaires du canton doivent couler des jours de parfait bonheur. Ce n'est pas, sans doute, ce que pensent directeurs et maîtres qui, durant l'année, ont essayé de transmettre leur science à des élèves qui, on peut en être certain, n'étaient pas tous des enfants prodiges ni des modèles de sagesse ! L'année scolaire ne donne toutefois guère de prise au chroniqueur en quête d'événements à signaler.

On mentionnera, cependant, que l'Institut de jeunes gens « La Gruyère », à Gruyères, a été autorisé à délivrer un diplôme commercial à ses élèves sous contrôle de l'Etat, les examens dudit diplôme étant organisés par un jury désigné par la Direction de l'instruction publique.

A l'Ecole secondaire des jeunes filles de la ville de Fribourg, Mlle Hug démissionnaire, a remis la direction de son établissement à Mlle Dupraz, professeur de pédagogie à l'Université, qui a bien voulu assumer celle-ci à titre intérimaire.

* * *

Au Technicum, MM. les professeurs Jean Berchier, Paul Gerber et Oscar Cattani ayant demandé d'être mis au bénéfice de la retraite, le départ de ces maîtres a modifié sensiblement la répartition des cours. M. Antoine Claraz, maître de dessin, fut chargé d'enseigner l'histoire de l'art à l'école des arts décoratifs, la perspective et le tracé d'ombres à l'école d'architecture. A M. Berchier succède M. Auguste Rody, maître de dessin, attaché déjà à l'école, qui est chargé, en outre, du cours de composition décorative. Le cours de petite graphique de M. Dessonaz a été doublé, tandis que M. Paul Schenker, dessinateur lithographe, voulut bien accepter de venir donner un cours de technologie et des exercices pratiques de travaux d'atelier aux futurs graphistes du Technicum. Ces modifications sont un signe de l'orientation nettement pratique qu'il convient de donner aux cours de l'école d'arts graphiques et d'arts décoratifs. La tâche d'un Technicum n'est pas, en effet, de former des artistes, mais de mettre un métier dans les mains de jeunes gens ayant des goûts artistiques. Ils deviendront peintres ou sculpteurs un jour, si le démon de la peinture ou de la sculpture les entraîne, mais ils auront aussi acquis, en temps utile, un métier de graphiste ou de décorateur susceptible de leur permettre de gagner leur vie.

M. Louis Wantz, licencié ès sciences, a été chargé d'un cours de mécanique et des exercices de laboratoire de physique. M. Serge Prêtre,

chef de l'atelier de mécanique, objet d'un appel flatteur de la part du gouvernement brésilien, a donné sa démission. A l'heure actuelle, il n'a pas encore été remplacé.

Du rapport annuel de M. Michel, directeur, tirons, à propos de la marche de son école, les deux remarques suivantes : tout d'abord l'essor réjouissant de l'école de « chefs de chantier » qui compta, durant l'année 47 élèves ayant tous achevé un apprentissage. Cette formation de techniciens qualifiés rendra certainement de bons services dans une branche économique où ceux-ci sont actuellement très demandés. Il faut relever, d'autre part, l'organisation, avec la collaboration du service de l'enseignement professionnel cantonal, de cours industriels du soir, destinés avant tout au perfectionnement professionnel des ouvriers : électrotechnique, technologie des métaux et calcul d'atelier, dessins de machines, algèbre, peinture et dessin, cours pratiques de tournage sur métaux. Le succès de ces cours fut complet puisque 94 élèves les suivirent régulièrement. Ce début fait bien augurer de l'avenir, et la formule sera reprise et développée au cours de ces prochaines années.

* * *

Après une année scolaire sans histoire, le directeur de l'Ecole Normale des instituteurs se préoccupe, non du recrutement futur de ses élèves, mais des locaux pour les loger. On a dit, en effet, l'an dernier que, dans le canton de Fribourg, quelque 20 instituteurs sont mis à la disposition des écoles, tous les deux ans. Or, ce chiffre est un peu inférieur au nombre des postes à repourvoir. Mais pour pouvoir former 25 maîtres au lieu de 20, il faut construire. C'est dire donc qu'à l'Ecole Normale, on fait, ces temps-ci, plus d'architecture que de pédagogie ! Un projet de transformation sera soumis, cet automne, au Grand Conseil. M. le Directeur espère qu'à la faveur des agrandissements projetés, il lui sera possible de réaliser un désir qui lui est cher : la prolongation d'une année des études normales, portées de 4 à 5 ans. Actuellement, le programme est si chargé que les élèves ont jusqu'à 41 heures de cours par semaine, ce qui les empêche de travailler utilement en dehors des heures de classe, si ce n'est durant les vacances. L'avenir dira si les vœux de M. le directeur Pfulg parviendront à être exaucés.

Avant de quitter les jardins paisibles de la rue de Morat, et ses ombrages centenaires, signalons encore, dans un domaine plus administratif cette fois, une innovation : par arrêté du Conseil d'Etat, du 6 octobre 1953, il a été prévu que les jeunes instituteurs formés à l'Ecole Normale devaient s'engager à enseigner dans les écoles officielles du canton, durant cinq ans au moins, faute de quoi ils seraient redevables à l'Etat d'une partie des frais de leurs études. Cette mesure a pour but d'éviter que de jeunes instituteurs, après avoir profité d'une situation de faveur, ne se dérobent aux tâches que l'Etat est en droit d'attendre d'eux.

* * *

Le Lycée cantonal de jeunes filles, ou Académie Sainte-Croix, la fêté à la fin de cette année scolaire le cinquantième anniversaire de sa fondation. Cet événement sera pour le chroniqueur l'occasion de rappeler

brièvement l'histoire de cette institution, dont il n'est pas fait de très fréquentes mentions dans ses contributions aux « Etudes pédagogiques ».

L'ouverture, à Fribourg, d'un Lycée cantonal de jeunes filles est due principalement à l'initiative de Mgr Beck, professeur à l'Université, et de sa sœur, Mère Maria-Paula, Supérieure des Sœurs théodosiennes de la Sainte-Croix de Menzingen. Avec l'aide de cette congrégation, ils réussirent à créer « l'Académie Sainte-Croix » qui, à l'origine, devait être une sorte de haute école féminine, car en 1904 l'idée n'était pas encore acquise d'accepter des étudiantes à l'Université d'Etat.

L'Académie était destinée principalement au perfectionnement des institutrices se préparant à l'enseignement secondaire, et aux autres jeunes filles qui, après leurs études secondaires, voulaient parfaire leurs connaissances dans certaines disciplines.

En 1905, toutefois, le Conseil d'Etat décida d'autoriser aux jeunes filles l'accès de l'Université, à la condition que leur immatriculation soit subordonnée à la présentation d'un « diplôme de bachelier ès lettres ou d'un certificat de maturité délivré par les autorités fribourgeoises ». C'était indiquer la voie à suivre désormais : une « Académie » spéciale pour jeunes filles perdait considérablement de son sens, au profit d'un gymnase les préparant à des examens qui leur donneraient, si elles le désiraient, accès à l'Université.

L'Académie s'engagea dans cette direction, et ses efforts aboutirent, en 1909, à la conclusion d'une convention avec l'Etat aux termes de laquelle elle était reconnue comme « lycée cantonal de jeunes filles » préparant au baccalauréat ès lettres. Tout en demeurant une institution privée, ne dépendant d'aucune aide officielle, le Lycée fut doté, toutefois, d'une commission des études nommée par l'Etat, et chargée de traiter, d'entente avec les Sœurs, de toutes les questions d'enseignement. En 1916 enfin, les diplômes de baccalauréat délivrés par le Lycée étaient reconnus par Berne comme maturités fédérales donnant accès à toutes les Universités suisses, y compris les Facultés de médecine.

Depuis, les jeunes bachelières fribourgeoises ont toutes fait leurs examens à Sainte-Croix. Unique gymnase catholique suisse préparant aux baccalauréats des types A et B, il jouit d'une réputation excellente et méritée. L'enseignement qui y est donné comporte cette particularité d'être bilingue. En effet, si les trois premières classes sont doubles (une classe française, une classe allemande), dès la 4e l'enseignement est donné en deux langues à une seule classe, ce qui astreint les élèves à suivre certaines branches dans une langue qui n'est pas la leur. Les langues anciennes, la religion, et, naturellement, la langue maternelle, sont toutefois enseignées séparément. Le résultat de ce système est que les jeunes bachelières de Sainte-Croix savent s'exprimer correctement dans la seconde langue nationale à la fin de leurs études. On ne s'en étonnera peut-être pas, s'il s'agit de jeunes filles de langue allemande ; mais pour des élèves de langue française, il est certainement tout à l'honneur du corps enseignant du Lycée, chacun connaissant le peu d'aptitude des Romands et Romandes à assimiler la langue de Goethe !

L'Académie a donc célébré récemment son cinquantenaire par une

cérémonie à laquelle M. le conseiller fédéral Etter, en sa qualité — dit-il — de bourgeois de Menzingen, avait bien voulu participer. Pour ne pas allonger cette chronique, on mentionnera simplement qu'au cours de cette manifestation, le directeur du Lycée, M. le chanoine Vonlanthen, annonça qu'aux épreuves de baccalauréat où 23 élèves s'étaient présentées, 23 avaient été acceptées, dont 14 avec la mention très bien, et 9 avec la mention bien. Ce résultat éloquent, d'examens passés devant un jury de l'Etat, est certainement le meilleur témoignage de cinquante ans d'efforts en faveur de l'école fribourgeoise.

* * *

Au Collège Saint-Michel, deux professeurs atteints par la limite d'âge ont donné leur démission : MM. Alphonse de Weck, professeur de mathématiques dans la section technique, et Oscar Ducry, professeur de sténo-dactylographie. D'autre part, M. l'abbé Rodolphe Jambé, professeur de philosophie, gravement atteint dans sa santé, n'a pu reprendre ses cours en automne 1953. M. Emile Blanc, déjà professeur titulaire, succède à M. de Weck ; M. Louis Musy, jusqu'ici comptable au secrétariat du Collège, à M. Ducry ; le R. P. Gétaz, O. P., a repris à titre provisoire les cours d'apologétique et de philosophie de M. Jambé auquel un successeur définitif sera donné ultérieurement. M. Joseph Gogniat, ancien professeur de musique, et directeur du Conservatoire-Académie de musique, est décédé durant l'année.

Le rapport de fin d'année de M. le Recteur du Collège, sous le titre «jeunesse moderne et études classiques», pose à nouveau le problème de la désaffection que l'on remarque un peu partout à l'endroit des études classiques. Parmi les causes de celle-ci, M. le Recteur relève le désaccord entre les tendances de la jeunesse moderne : nervosité, éparpillement de l'attention, goût du concret et de la technique, et l'enseignement traditionnel. Il pense aussi que la pédagogie moderne porte quelque responsabilité des difficultés rencontrées au Collège par les élèves des premières classes : « Parce que l'enfant n'est pas un adulte et qu'il faut le prendre tel qu'il est à son âge, on a peut-être trop oublié que la tâche de l'éducateur est de l'amener à une vie d'adulte. Quand on considère les nombreuses publications et expositions consacrées aux œuvres enfantines, on a l'impression que beaucoup de pédagogues, sans se l'avouer peut-être, ont renversé l'ordre vital et pris l'enfance comme idéal au lieu de la maturité de l'homme. D'où la tendance à maintenir les jeunes âmes dans le monde des images, sans s'efforcer de les introduire dans les régions plus austères des idées. D'où la peur de l'abstraction et l'habitude de s'adresser trop exclusivement aux facultés sensibles de l'enfant en négligeant son intelligence ». De là viennent, sans doute, les difficultés, chaque année plus grandes, qu'il y a à lui inculquer ces sciences abstraites que sont l'étude de la grammaire (celle de sa langue maternelle comme celle des langues anciennes), ou des mathématiques. Efforts de mémoire et réflexion sont des exercices arides auxquels l'enfant est moins bien préparé aujourd'hui qu'autrefois. Ce que la pédagogie moderne lui a fait gagner dans le sens intuitif, il semble qu'il le perde du côté du monde des idées. Le remède à cet état de fait se trouve dans un délicat équilibre entre ces deux pôles.

Le programme du Collège recevra, à partir de cet automne, quelques modifications : les milieux les plus divers s'accordent, en effet, actuellement, pour demander que les programmes secondaires comportent l'enseignement régulier d'une troisième langue. Les Universités, pour des raisons scientifiques, et l'économie privée, pour des raisons pratiques, estiment qu'il est indispensable qu'un bachelier possède de bonnes notions d'anglais, langue qui, dans tous les domaines, a pris depuis la guerre une grande extension.

Après avoir constaté, devant l'unanimité des demandes, qu'il convenait d'introduire l'enseignement d'une troisième langue, la Direction de l'instruction publique s'est demandé, avec M. le Recteur, s'il convenait de créer, au Collège, la section latin-langues qui n'y existe pas encore. Pour des raisons qui seraient trop longues à exposer ici, elle a estimé devoir y renoncer. Elle a, dès lors, cherché à introduire, dans le programme actuel, l'enseignement souhaité. La solution adoptée consiste à faire à la troisième langue, l'italien ou l'anglais, la place nécessaire dans le programme latin-grec, au moyen de deux heures par semaine, de la cinquième à la huitième année. Comme il ne fallait pas alourdir ce programme, l'enseignement du grec sera quelque peu allégé au gymnase par l'abandon du thème, tandis qu'au lycée, un regroupement des sciences (physique et chimie) et la suppression d'une heure de littérature (première langue étrangère) permettront d'introduire les deux heures nouvelles. L'avenir dira si cette solution, approuvée par la Commission cantonale des études, permet d'atteindre le but souhaité : donner à tous les collégiens sans exception de bonnes notions d'anglais ou d'italien, sans sacrifier rien d'essentiel du programme actuel.

Ne quittons pas le Collège sans relever que fidèle à ses traditions, il a patronné, durant l'année, la représentation d'une comédie de Labiche « Les petits oiseaux », qui obtint grand succès, tandis que les chanteurs de Saint-Michel, avec l'aide de solistes de valeur, ont offert un concert consacré au Stabat Mater d'Emanuele d'Astorga, une œuvre peu connue du XVIIIe siècle. Enfin, sous le nom de « Tréteau du Père Girard » un groupe d'élèves a assumé entièrement la mise en scène et la représentation de « La nuit des rois » de Shakespeare.

* * *

A l'Université, Mgr Othmar Perler, professeur d'histoire de la littérature et d'archéologie chrétiennes, termine son règne bisannuel de recteur. Il remettra, cet automne, sa chaîne pectorale au professeur Wilhelm Oswald, professeur de droit public à la Faculté de droit. Celui-ci présidera un Sénat qui, avec les doyens sortants, sera composé des R. P. Jacques Michels, professeur de missiologie (doyen de la Faculté de théologie), Arthur-Fridolin Utz, professeur d'éthique (Faculté des lettres), et de MM. Emile Müller-Büchi, professeur d'histoire du droit (Faculté de droit) et Séverin Bays, professeur de mathématiques (Faculté des sciences).

Le Conseil d'Etat a accepté la démission du R. P. Emile Boismard, O. P. professeur d'exégèse du Nouveau Testament, appelé par son Ordre à l'Institut de recherches bibliques de Jérusalem, et du R. P. Georg

Höltker SVD, professeur d'ethnologie, que sa santé a empêché de reprendre ses cours en automne dernier.

Ont été nommés durant l'année : avec le titre de professeurs ordinaires : le R. P. Ceslas Spicq O. P. (exégèse du Nouveau Testament) et M. François Clerc (droit pénal) ; avec le titre de professeur extraordinaire : M. Jean Darbellay (droit public). M. Beno Eckmann, professeur à l'EPF, a été chargé ad interim de la chaire de mathématiques en langue allemande pour une durée d'un an. M. Hermann Gamma enseignera à l'Institut de botanique, avec le titre de chargé de cours ; tel sera aussi le titre de Me Jean Bourgknecht, avocat et syndic de la ville de Fribourg qui a bien voulu ajouter à ses nombreuses charges la tâche d'enseigner la procédure civile à la Faculté de droit. Le Conseil d'Etat a, en outre, sanctionné la promotion au titre de professeur ordinaire du R. P. Gérard Meersseman OP, professeur extraordinaire d'histoire de l'Eglise, et celle, au titre de professeur extraordinaire, de M. Mario Puelma, jusqu'ici chargé de cours de philologie classique.

L'Université de Fribourg, seule sans doute parmi nos hautes écoles suisses, ne connaissait pas de limite d'âge pour ses professeurs. Le Gouvernement fribourgeois avait, en effet, longtemps considéré qu'il ne convenait pas de limiter dans le temps, d'une manière fatalement arbitraire, l'activité de savants dont la carrière — de nombreux exemples le prouvaient — s'étendait au-delà de l'âge généralement prévu comme terme de leurs fonctions. Ce système libéral n'allait pas d'ailleurs sans de sérieux inconvénients ; aussi, tenant compte des expériences faites et de la revalorisation des pensions de retraite, le Conseil d'Etat, approuvé par les intéressés eux-mêmes, a jugé utile de supprimer l'exception faite en faveur des professeurs de l'Université. Désormais, comme tout fonctionnaire relevant de l'Etat de Fribourg, ils devront prendre leur retraite dans l'année scolaire suivant leur soixante-dixième anniversaire. Un régime transitoire a toutefois été prévu, afin de ne pas brusquer ceux que cette décision aurait atteints immédiatement.

Le corps enseignant universitaire a déploré la perte de M. Walter Graffunder, professeur titulaire de physique. Avec les autorités civiles et religieuses du canton de Fribourg, et de nombreuses délégations confédérées, il a accompagné à sa dernière demeure — le cimetière des moines d'Hauterive — la dépouille mortelle de M. Joseph Piller, professeur de droit public, ancien conseiller d'Etat, directeur de l'instruction publique, et ancien président du Conseil des Etats. En ce jour de deuil, l'Alma Mater Friburgensis perdait à la fois un éminent professeur et un ami fidèle, que l'on avait justement appelé « le second fondateur de l'Université ». Le peuple fribourgeois perdait un grand magistrat, en qui il reconnaît aujourd'hui un homme qui, en toutes circonstances, savait voir plus clair, plus loin, et surtout plus haut que ses concitoyens. Après l'avoir boudé aux élections de 1946, il n'aura pas tardé à rendre hommage à cet homme d'Etat loyal et ferme, qui aima la justice et l'honnêteté d'esprit jusqu'à agir volontairement à l'encontre de ses intérêts les plus évidents. Déjà, M. Piller est entré dans l'histoire fribourgeoise ; il fait partie de ces quelques hommes qui, à eux seuls, assurent la pérennité de notre petit pays, en lui communiquant un peu de cette grandeur dont il manque trop souvent.

PAUL ESSEIVA.

Genève

Département

Dans la chronique de 1951, je mentionnais la nomination de M. René Jotterand aux fonctions de secrétaire adjoint du Département de l'instruction publique. Au début de la présente année scolaire, M. Jotterand a été chargé de la direction de l'enseignement primaire ; il reste secrétaire adjoint du Département. Ainsi l'opération, amorcée en 1951, a été heureusement menée à chef et très bien accueillie de tous.

Enseignement primaire

L'augmentation du nombre des élèves, qui a commencé en 1948, se propage de degré en degré au cours des années. La première vague a atteint les sixièmes primaires en septembre 1953 ; la deuxième, encore plus forte, est en cinquième. C'est dire que de nouvelles classes sont ouvertes chaque année. La Ville de Genève, à elle seule, a dû fournir deux cents locaux. Elle a, notamment, créé cinq classes dans le premier étage d'un immeuble locatif à la rue du Pré-Jérôme et six classes au rez-de-chaussée d'un groupe d'immeubles au Vidollet, etc. La Ville de Carouge a également dû installer deux classes dans un immeuble à la route de Veyrier. Toutes ces classes sont d'ailleurs fort bien conçues, avec vestiaires, salles de jeux, et les participants à la XVIIe Conférence internationale de l'instruction publique n'ont pas caché l'intérêt que suscitait cette conception.

A l'augmentation du nombre des classes correspond celle des candidats à l'enseignement. Il y en avait en 1953-1954 cent trente, répartis dans les trois années d'études pédagogiques. La distribution des brevets à trente-huit d'entre eux a eu lieu solennellement à l'aula de l'Université, le 18 juin 1954, leur nombre justifiant l'organisation d'une telle cérémonie ; cette innovation a remporté un plein succès.

Les nouveaux candidats aux études pédagogiques — porteurs de la maturité — sont admis après concours. Le règlement prévoyait que ce concours pouvait comporter un examen psychologique ; les circonstances n'avaient pas encore permis son organisation. Cette année, l'essai a été tenté. La nature de quelques-uns des tests a provoqué quelque bruit, dont un député s'est fait l'écho au Grand Conseil.

A la rentrée de septembre, des épreuves générales ont été organisées pour le français (orthographe, grammaire, vocabulaire) et l'arithmétique dans les 5mes, 6mes et 7mes classes. Ainsi les instituteurs et les parents ont pu se rendre compte de la valeur de chaque élève par rapport à la totalité d'une « volée » scolaire, et de celle de l'ensemble de la classe. On peut aussi voir quelles sont les connaissances qui restent acquises après deux mois de vacances.

Les classes gardiennes sont passablement fréquentées. Mais elles avaient un caractère trop scolaire ; les élèves y faisaient avant tout leurs devoirs pour le lendemain. Un instituteur a été chargé d'établir un programme à la fois récréatif et éducatif comprenant des jeux, des lectures, des travaux manuels...

Après une expérimentation de plusieurs années, des feuillets de calcul, dans lesquels des dessins remplacent les énoncés, ont été introduits en première primaire. Le livre de cuisine « Mes recettes » destiné aux classes de fin de scolarité a été réédité après remaniement. Le manuel de géographie locale, œuvre de M. R. Uldry, est enfin terminé ; l'impression est en cours. Nos classes vont être dotées d'un manuel original qui sera, n'en doutons pas, fort apprécié.

Enseignement secondaire

La chronique de l'an dernier exposait les projets de construction d'écoles secondaires, rendues indispensables par l'augmentation actuelle — et future — des effectifs scolaires. Elle donnait une très bonne nouvelle : le 11 juillet 1953, le Grand Conseil avait voté quelque cent soixante millions pour des grands travaux, construction d'écoles secondaires comprise. Il fallut vite déchanter. Le 17 août, une demande de referendum était déposée contre la création des fonds nécessaires à ces travaux. Les 17 et 18 octobre, les électeurs refusaient les crédits, à une faible majorité.

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil durent revoir leur programme, qui a enfin passé le cap dangereux. Mais, si personne n'ose contester ouvertement la nécessité de doter l'enseignement secondaire des bâtiments nécessaires, le nouveau crédit est réduit. Il faudra donc, au cours des années prochaines, en demander encore. Et le temps passe, alors que les élèves vont se presser à l'entrée des écoles. Les pavillons édifiés ici et là ne suffisent plus. Ce sont de grandes écoles qui doivent être construites.

Mentionnons pourtant l'inauguration des deux salles de gymastique de la rue du Tir, très bien conçues, qui reçoivent les élèves de l'Ecole supérieure de commerce, ceux du Collège moderne et les étudiants de l'Université.

Des épreuves générales ont été organisées dans divers groupes de classes pour le français, l'arithmétique, la géographie, l'histoire. L'étude des résultats, confiée à M. Roller, du Laboratoire de pédagogie expérimentale, nous renseigne d'une façon sûre sur l'état de tel ou tel enseignement.

Au Collège moderne, un atelier-fabrique de jeux de formes, de dés, de bouliers, de marionnettes pour les écoles enfantines et de matériel destiné à l'enseignement des fractions, de la géométrie, de la géographie dans les écoles secondaires, a été ouvert à l'essai. Celui-ci a si bien réussi qu'il sera généralisé dès septembre 1954.

A l'Ecole d'horlogerie — division de l'Ecole des arts et métiers — un atelier de remontage-achevage, créé avec l'appui matériel et moral de l'Union des fabricants d'horlogerie de Genève et Vaud, permet de faire un nouvel apprentissage qui dure deux ans et demi.

L'Association des techniciens de Genève a célébré, le 19 juin 1954, le cinquantenaire de la sortie de la première volée des diplômés du Technicum. Lors des festivités, les techniciens ont visité les laboratoires du Technicum ; ils ont pu constater la qualité de l'appareillage mis à disposition des élèves.

L'enseignement professionnel a certainement, au cours de ces dernières années, réalisé de grands progrès. Il n'en est pas moins vrai que la formation professionnelle continue à préoccuper les autorités. Une commission d'experts a élaboré un projet de loi ; celui-ci est présentement soumis à une commission du Grand Conseil. Il est trop tôt pour indiquer maintenant le fort et le faible du projet des experts. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Un autre projet a été élaboré par le Département, qui rendrait obligatoire pour toutes les jeunes filles l'enseignement ménager post-scolaire. Actuellement, les élèves de l'Ecole supérieure des jeunes filles ne sont pas astreintes à le suivre. Nous verrons l'an prochain le sort que les autorités réserveront à cette proposition.

L'année scolaire a apporté son contingent habituel de représentations et de concerts scolaires. Celui donné par le groupe choral de l'Ecole supérieure des jeunes filles est à mentionner spécialement ; c'était la dernière fois — sauf aux « promotions » — que cet ensemble se produisait sous la direction de son fondateur, M. Albert Paychère, qui atteint, aux grands regrets de tous, l'inexorable limite d'âge.

Les ateliers d'émail et de céramique de l'Ecole des arts décoratifs ont participé à l'exposition de la Société lyonnaise des beaux-arts, à Lyon, ainsi qu'à l'exposition « Montres et bijoux », à Genève.

Les doyens du Technicum (Ecole des arts et métiers), des maîtres d'atelier et des élèves ont organisé l'exposition des modèles d'appareils conçus par Léonard de Vinci, qui avaient été gracieusement mis à notre disposition par l'International Business Machines Corporation. Cette exposition a remporté le plus grand succès et a attiré quelque 14 000 visiteurs, parmi lesquels les élèves de toutes les écoles secondaires qui ont fait des visites commentées par M. Speziali, un de nos maîtres secondaires.

Les « promotions » du Collège de Genève ont marqué le départ de M. Georges Zöller. Après une longue carrière dans l'enseignement et un passage à la tête de la police, M. Zöller a dirigé pendant treize ans le Collège. Il l'a fait avec un sens de l'humanité qui lui a valu l'estime et l'affection de tous. Maîtres, parents et élèves, tous l'ont fêté. Son successeur sera M. Henri Stehlé, maître de latin et de grec, qui entrera en fonctions à la prochaine rentrée des classes.

Enseignement supérieur

Quelques changements ont eu lieu dans le corps professoral de l'Université et des instituts annexes.

M. Emile Briner, professeur ordinaire de chimie théorique et technique depuis trente-six ans, a atteint la limite d'âge. Il n'a pas seulement été un excellent professeur, mais encore, en qualité de délégué du Sénat à l'Office d'entraide, un solide appui pour les étudiants. Il a reçu la médaille de l'Université. M. Bernard Susz, actuellement doyen au Collège, a été désigné pour lui succéder dans la chaire ordinaire de chimie physique.

Plusieurs nominations de professeurs extraordinaires sont intervenues. Ce sont celles de MM. Jean Rousset, pour l'histoire de la littéra-

ture française, Paul Geisendorf, pour l'histoire nationale. Quelques-uns étaient chargés de cours avant d'obtenir une chaire extraordinaire[1] : MM. Jean Lacour, pour le droit des transports, Pierre Bouffard, pour l'histoire de l'art. M. Georges Béné est devenu chargé de cours de physique générale, M. Charles Fournet, d'histoire générale de la littérature française.

A l'Institut de médecine dentaire, M. Jean-Noël Nally est devenu professeur de prothèse fixe.

A l'Ecole d'architecture, MM. John Torcapel, maître de l'atelier de 1re année où il a rendu de très grands services, et Georges de Traz, (*alias* François Fosca), professeur distingué d'histoire de l'art et éminent critique d'art, ont atteint la limite d'âge. MM. André Gaillard et Raymond Reverdin ont succédé au premier, respectivement comme chef d'atelier et comme professeur d'éléments d'architecture ; M. André Beerli, à M. Fosca. Enfin, M. Claude Grosgurin a été nommé professeur de construction en première année.

Un doctorat *honoris causa* a été décerné à M. Adolphe Ferrière en considération de ses travaux dans le domaine de l'éducation.

Le Bureau du Sénat arrive cette année à l'expiration de son mandat bisannuel. M. Antony Babel termine son second rectorat, aussi brillant que le premier. Il est remplacé dans cette charge aussi lourde qu'honorifique par M. Henri de Ziegler, qui sera assisté par M. Wenger, vice-doyen, M. Baumann, secrétaire, et par les doyens des facultés. Seuls, parmi ceux-ci, deux seront nouveaux : MM. Paréjas, pour les sciences, qui reprend la charge de M. Wenger, et Yung, pour le droit, qui succède à M. Liebeskind.

Le regretté Marc Birkigt a créé un fonds de Fr. 500 000.—, qui sera géré par la Société académique et dont les revenus serviront à subventionner des recherches de jeunes savants, à fournir l'équipement nécessaire et à permettre des séjours d'études à l'étranger nécessités par ces mêmes travaux. Ce n'est d'ailleurs pas la seule libéralité de M. Birkigt : déjà l'Ecole de mécanique (division de l'Ecole des arts et métiers) a bénéficié d'une série de prix, créés de son vivant ; il a laissé aussi un capital de Fr. 50 000.— pour des bourses au profit d'élèves de cette école.

Mme Fred Firmenich, en souvenir de son mari, a donné à la Société Académique Fr. 100 000.— pour aider les étudiants en chimie.

La Fondation Rockefeller, ainsi que la Société Académique, toujours généreuses à l'égard de notre Université, ont fait diverses libéralités qui, jointes à celles d'autres donateurs qu'il serait trop long d'énumérer ici, contribuent à équiper convenablement notre haute école.

De grandes transformations ont eu lieu dans le bâtiment central de l'Université : Les services administratifs ont été groupés ; de nouveaux auditoires sont à disposition. L'Ecole d'interprètes dispose, notamment, d'une excellente salle d'interprétation simultanée. Le Foyer des étudiants, le bar ont été aménagés dans des locaux conve-

[1] Un lapsus, dont nous nous excusons, nous a fait écrire dans la chronique de l'an dernier que MM. Pasdermadjian et Comisetti avaient été nommés professeurs ordinaires ; c'est « extraordinaires » qu'il fallait lire.

nables et accueillants. Si ce n'est pas encore la rénovation complète de l'édifice de la Promenade des Bastions, c'en est, en tout cas, une étape importante.

Mais il ne suffit pas d'offrir des salles de cours et des laboratoires agréables aux étudiants. L'Association des anciens étudiants a constitué un comité d'action pour la création d'une cité universitaire. Des capitaux ont déjà été réunis et le succès des premiers appels semblent de bon augure. Les autorités fort libérales d'ailleurs dans l'aide matérielle accordée aux étudiants, ne peuvent que s'intéresser à cette question, importante dans une Université qui compte, sur 2783 étudiants et auditeurs, 55 % d'étrangers, dont beaucoup vivent dans des pensions ou dans des chambres meublées.

* * *

Le Bureau International du Travail a tenu à Genève une conférence qui s'est occupée de la situation matérielle du corps enseignant primaire et secondaire. A son tour, la XVIIe Conférence internationale de l'instruction publique, convoquée par le Bureau international d'éducation et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, tenue à Genève du 5 au 13 juillet 1954, s'est occupée de la formation et de la situation des professeurs de l'enseignement secondaire. Elle a entendu aussi les rapports des divers pays sur le mouvement éducatif pendant la dernière année scolaire. Cinquante-sept Etats étaient représentés, auxquels sept observateurs s'étaient joints. Parmi les délégations, on voyait celles de pays qui, depuis plusieurs années, n'étaient pas représentés à la conférence : la Pologne, la Hongrie, la Roumanie, et pour la première fois, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, la Bielorussie et l'Ukraine. Il est remarquable de constater que ces délégués, venus de tous les continents, ont pu adopter, à l'unanimité, deux recommandations importantes, véritables chartes du maître secondaire.

Les délégués ont assisté à l'inauguration du stand suisse à l'Exposition permanente du Bureau international d'éducation. Les élèves de l'atelier des graphistes — c'est le nouveau nom des dessinateurs en publicité — avaient illustré, sous la direction de deux de leurs professeurs, les textes que nous avions préparés pour ce stand et qui montraient quelles sont les exigences des divers cantons suisses pour la formation des maîtres secondaires, et quelle est leur rétribution.

Henri Grandjean.

Jura bernois

L'école jurassienne, après les étapes mouvementées des discussions sur les articles des lois scolaires, des rapports entre l'école et l'Etat, entre l'école et l'Eglise, semble parvenue aux étapes plates de courses cyclistes. Les étapes au cours desquelles on abat de nombreux kilomètres — les étapes dans lesquelles on accomplit, silencieusement, une besogne paisible et efficace.

Est-ce à dire, pour reprendre la comparaison, que les étapes de montagnes soient définitivement révolues ? Que l'école sera désormais à l'abri des disputes idéologiques ? Il serait téméraire de prétendre que le problème « école publique, école confessionnelle » ne se posera plus ; que le statut économique du corps enseignant n'occasionnera plus d'âpres débats. Pour l'heure, le temps est au beau ; réjouissons-nous, sans nous préoccuper de problèmes, qui peut-être ne se poseront jamais plus, des périodes calmes et productives que nous vivons.

Le maître d'école a de nombreuses raisons de se réjouir. Les bâtiments scolaires se modernisent, poussent nombreux ici et là : les spacieux bâtiments primaires et secondaires de Moutier, de Reconvilier, les belles réalisations de tout petits centres comme Le Fuet, comme Saicourt, l'ouverture prochaine de classes pour les enfants de fermiers des Franches-Montagnes ou du Perceux. Partout, sous l'impulsion des inspecteurs et avec l'appui substantiel de l'Etat, on élabore des plans, on se met à l'œuvre, et les beaux bâtiments scolaires viennent enrichir le pays jurassien de centres de culture attrayants, salubres, et souvent d'un caractère architectural qui ne manque pas de grandeur. Nous sommes loin des temps où la maison d'école se reconnaissait d'emblée au village, comme la plus laide — un vulgaire cube de maçonnerie — et la plus délabrée...

Il existe encore bien des localités où le corps enseignant a de la peine à se loger, et chacun ne possède pas le capital nécessaire à la construction de son logis. Et lorsque cela se révèle nécessaire, plutôt que de verser à l'instituteur une indemnité de résidence, on aménage des logements dans la maison d'école, ou mieux encore on construit de toutes pièces un bâtiment locatif à l'intention des familles d'instituteurs. Une des raisons qui poussent les maîtres à fuir les campagnes est la même que celle qui menace de vider de leur sang les hameaux valaisans les plus pittoresques. Ce n'est pas la seule — les suppléments de traitements versés par les villes constituent, on le comprend, un attrait considérable, et il faudra bien envisager ce « sursalaire rural » dont on parle de plus en plus. La belle nature, le pittoresque des ruelles et des vieux toits, tout cela est magnifique aux yeux du passant. Mais pour vivre au village, lorsqu'on sait comment on peut vivre en ville — chauffage au mazout, loggia, frigo —, il faut au moins un minimum de confort et d'hygiène que n'ont pas les logements d'instituteurs. Bien logé, l'instituteur de campagne sera tenté de prolonger son séjour, dans la paix des champs, cultivant son jardin et soignant ses abeilles, connu et estimé de la population. Les autorités, tant communales que cantonales, ont compris la situation, et s'efforcent de loger dignement un corps enseignant que l'on veut garder à tout prix des tentations, de la fascination des villes.

De beaux édifices scolaires, partout, et de plus en plus un mobilier agréable et pratique, de nouveaux manuels, des moyens d'enseignement perfectionnés : les nouvelles générations de maîtres ont à leur disposition un outillage dont ils sauront faire bon usage. Signalons la parution prochaine d'un nouveau livre de lecture de 1re année, et la revision du second tome du manuel d'histoire de la Suisse.

Des institutions modernes viennent couronner tout l'édifice scolaire : le développement progressif des écoles ménagères, l'introduction du service dentaire, les colonies de vacances, qui s'organisent peu à peu dans toutes nos régions, les écoliers les moins fortunés, et les plus débiles, allant respirer l'air des Franches-Montagnes, des vallées alpestres, ou loger dans les châteaux ingénieusement restaurés. L'intervention des pouvoirs publics, l'initiative de l'école dans toutes les œuvres de vigilance sociale deviennent une impérieuse nécessité.

Dans le domaine des réalisations d'ordre spirituel, également, les réalisations sont réjouissantes. Les ondes ont apporté aux élèves des œuvres de compositeurs du pays — chœurs exécutés par huit écoles jurassiennes. Pareilles initiatives sont hautement souhaitables, dans le cadre de l'évolution artistique de l'école, si négligée d'habitude.

Le corps enseignant a pris part, avec toute la jeunesse du pays — des enfants de toutes nos localités étaient invités par la ville de Berne à assister au grand cortège historique du 600e anniversaire de l'entrée de Berne dans la Confédération — aux mémorables manifestations de juin 53. Tous les futurs éducateurs, élèves des écoles normales publiques et privées du canton, se sont rencontrés en deux journées de belle fraternisation helvétique, les Jurassiens étant accueillis dans les familles de leurs camarades bernois.

De pareilles rencontres ne sont pas indiquées seulement dans un canton bilingue, troublé par les problèmes ethniques. Sur le terrain confédéral également, on déplore une regrettable scission entre les citoyens des deux Suisses, ou des quatre. Que l'on nous permette de citer cette remarque d'un jeune Français revenant de quelques semaines de camping sur les rives du lac de Neuchâtel : « Mes camarades et moi avons été frappés de constater combien les campeurs romands se tenaient à l'écart de leurs compatriotes alémaniques. Il ne viendrait jamais à l'idée d'un Français de Paris ou de Marseille de considérer comme quantité négligeable des compatriotes bretons, corses ou algériens. L'indifférence des Suisses, les uns en face des autres, pour la seule raison qu'ils s'expriment en deux langues différentes, nous a profondément surpris. » Remarque judicieuse, ou superficielle ? Nous craignons, hélas, que cette critique soit pleinement justifiée, et qu'elle s'applique particulièrement aux Romands, aisément disposés à considérer leurs compatriotes alémaniques comme des citoyens de seconde cuvée, d'esprit lent, au langage barbare ; et l'on peut se demander à bon droit ce que deviendrait l'esprit suisse, si nous devions nous laisser glisser sur la voie périlleuse de l'égoïsme racial. Conscients du danger, de nombreuses personnalités bernoises s'efforcent d'établir des ponts, de rapprocher les extrêmes. Sur l'initiative d'un inspecteur scolaire de l'ancien canton, une trentaine d'instituteurs bernois ont été nos hôtes pendant une huitaine. Logés à l'Ecole normale de Porrentruy, ils ont assisté à des cours sur différents

sujets pédagogiques, littéraires et politiques. Ils ont parcouru le pays, visité Saint-Ursanne, Boncourt et sa fabrique de cigarettes, les grottes, la Haute-Ajoie et sa rivière souterraine, les Franches-Montagnes enfin, où ils ont pu admirer les troupes de magnifiques chevaux. Ils ont été reçus dans une fabrique de machines, à l'usine des panneaux forts de Tavannes. Accueillis fraternellement partout, ils sont revenus enchantés de leur séjour : « Nous avons mieux compris le travail intense que nos compatriotes jurassiens accomplissent au service de la communauté... Nous sommes reconnaissants de ce rapprochement spirituel entre Jurassiens et Bernois... » Une expérience heureuse, qui devrait être reprise un peu partout en terre helvétique. L'effort des « enseignants » les uns vers les autres, pour apprendre à se mieux connaître et à s'aimer, pour enseigner aux jeunes générations le sens profond de l'esprit suisse, doit s'intensifier.

Une autre manifestation scolaire de caractère national est le cours de travaux manuels et de réforme pédagogique, qui a été organisé à Bienne, pendant les vacances d'été, sous l'experte direction de Monsieur l'inspecteur Berberat : 700 participants — vastes ateliers — 18 bancs de menuisier côte à côte : « ... et tout le monde mesure, scie, rabote, colle, frotte ou copie les indications du tableau noir. Si jamais classes ont mérité le nom de « ruches », ce sont bien celles-ci. Chacun s'applique à obtenir des objets irréprochables, dignes de figurer comme modèles dans les classes. Et tout cela se fait dans la bonne humeur, entre collègues, le maître lui-même est un collègue.

A côté, c'est le travail sur métaux. Nous y voyons de bien jolies choses, artistement décorées : chaînettes, broches, lanternes, tampons, boîtes de toutes sortes. Le « Kursleiter », un grand Bernois de Langenthal, colorie et patine sous nos yeux une broche de cuivre. Il l'immerge dans un bain sulfurique où elle se noircit, la sort, la trempe dans un deuxième bain, la sort de nouveau, la frotte vigoureusement avec un chiffon. Alors tout le relief s'éclaire, tandis que le fond reste d'un beau noir...

Et ce sont les travaux au tableau noir, l'initiation à la délicate technique du film, l'organisation du fichier, la pratique de l'imprimerie, la gravure sur lino, le dessin, le cartonnage, le cours de biologie, les travaux en rafia, en rotin. Est-il étonnant que les représentants des Chambres et les journalistes aient été impressionnés par la multiplicité et la perfection des travaux exécutés « dans la joie de créer pour l'enfance » ? Heureux maîtres, heureux élèves, grâce au talent et au dévouement des instructeurs du cours et de leur distingué directeur. Et l'on peut imaginer les contacts humains, les échanges d'idées, et les résultats qui en découlent pour le développement du meilleur esprit suisse.

L'école publique s'enrichit, elle se perfectionne, elle entend servir de mieux en mieux son idéal généreux. Les circonstances actuelles ne lui sont pas toujours favorables : la pénurie de maîtres qualifiés, l'accaparement progressif de la jeunesse par les activités adultes, l'appauvrissement spirituel des écoliers sous l'influence de la radio — que sera-ce quand la télévision se sera généralisée ? — de sports exclusifs, des publications abêtissantes ou nocives. Où sont les valeurs d'antan ? Les occupations si passionnément enrichissantes — le creusage de canaux et de tunnels, la construction de cabanes, de cerfs-volants, la taille des

branches de saules pour en faire des sifflets, en s'accompagnant de couplets naïfs ; les jeux de grands mouvements, passionnants et fortifiants, imitation des travaux des hommes, les jeux saisonniers des billes et de la corde à sauter ! Les enfants ne se passionnent plus guère que pour ce palpitant sport d'adultes qui a tenu en haleine le monde entier au cours de l'été, le « roi football », au point que les belles vacances en montagnes paraissent trop longues au pilier de l'équipe junior qui s'exerce plusieurs fois par semaine ! Il appartient à l'école de remonter la pente, d'initier l'enfance à des techniques nouvelles aussi riches de perspectives, au moins, que les occupations séculaires de la jeunesse. La mission est lourde de responsabilité, mais l'écolier est disposé à suivre le maître qui s'applique à le comprendre, et qui l'invite à se pencher sur les beautés de la terre, à lever ses regards vers le ciel, à s'intéresser aux métiers des hommes. Une des tâches les plus pressantes et les plus honorables de l'école publique est de protéger la délicate plante enfantine, de laisser s'épanouir en paix la fleur et mûrir le fruit dans le petit d'homme menacé de s'étioler dans une maturation précoce.

CHARLES JUNOD.

Neuchâtel

Enseignement primaire

Pour donner suite aux recommandations du directeur de *l'Annuaire*, le chroniqueur neuchâtelois se bornera à résumer les faits essentiels de la vie scolaire de son canton.

Bâtiments scolaires. — Ce qui caractérise l'année qui vient de s'écouler, ce sont les préoccupations des autorités cantonales et communales au sujet de l'augmentation du nombre des écoliers.

A la fin de l'année scolaire 1946/47, la situation pour les villes, par exemple, était la suivante :

	Nombre de classes	*Effectif des élèves*
Neuchâtel	69	1735
Le Locle	40	1004
La Chaux-de-Fonds	86	2162

A la fin de la dernière année scolaire, donc au printemps 1954, on pouvait dresser ce tableau :

	Nombre de classes	*Effectif des élèves*
Neuchâtel	96	2557
Le Locle	50	1392
La Chaux-de-Fonds	115	3084

L'augmentation rapide du nombre d'élèves a obligé les autorités à prendre des dispositions spéciales pour faire face à la situation en maintenant le principe d'un nombre limité d'enfants par classe.

A Neuchâtel, l'accroissement de la gent scolaire s'est particulièrement fait sentir dans le secteur de La Coudre-Monruz et ensuite dans celui du Vauseyon.

Le nouveau collège de La Coudre, 10 classes dont 2 sont déjà occupées, sera inauguré au printemps 1955. Au Vauseyon, la construction de deux ailes a permis de prévoir 10 nouvelles salles. De plus, les deux collèges auront chacun une halle de gymnastique.

Le collège de la Maladière qui est occupé partiellement par l'école des arts et métiers sera très prochainement à l'entière disposition de l'école primaire. Enfin, au centre de la ville, immédiatement au sud du collège des Terreaux, le nouveau bâtiment construit par Ebauches S. A. sera occupé par les élèves de 10 classes primaires.

Les dispositions judicieuses qui ont été prises permettent d'envisager l'avenir avec confiance. De plus, les écoliers de plusieurs classes du collège de la Promenade et de la Maladière pourront être logés dans de meilleures conditions.

Au printemps 1954, le nombre de filles du degré supérieur était si considérable que l'enseignement ménager n'a pas pu être donné à toutes les élèves. Tout rentrera dans l'ordre au début de septembre puisqu'une nouvelle cuisine sera installée pendant les vacances d'été.

Le directeur des écoles primaires du Locle, M. Butikofer qui est aussi conseiller général, déposa et développa une motion en avril 1951, pour demander la construction d'un collège destiné spécialement aux enfants des quartiers de l'ouest. L'initiative de notre collègue fut si bien appuyée que ce centre scolaire sera inauguré au printemps 1955. Les bâtiments comprendront 14 classes et 2 halles de gymnastique.

La commune de La Chaux-de-Fonds n'est pas restée en arrière dans la voie des réalisations imposées par l'augmentation du nombre d'enfants. Tout un centre scolaire a été construit aux Forges, à l'ouest de la ville. Un des bâtiments comprendra 9 classes destinées aux degrés moyen et supérieur et un autre 6, prévues pour le degré inférieur. 7 classes sont déjà occupées. Un troisième bâtiment contient 2 halles de gymnastique.

Signalons aussi les réparations importantes effectuées au collège de la Charrière ce qui prouve bien que les autorités de la plus grande ville du canton font de sérieux efforts pour l'entretien des bâtiments scolaires.

Au sud de la cité, 2 magnifiques piscines viennent d'être inaugurées dont l'une est spécialement destinée aux enfants. Tout près, une patinoire artificielle est transformée, en été, en terrain de jeux.

Récemment, le Conseil général de La Chaux-de-Fonds a voté un crédit de 4 000 000 fr. pour l'achèvement des centres scolaires des Forges et de la Charrière. La politique de réalisations, inaugurée en 1945, se poursuit et se traduit par un bilan impressionnant.

Si nous avons parlé des nouveaux bâtiments scolaires des villes, il ne faudrait pas en déduire que les localités de la campagne font preuve d'inertie. A Fleurier, on discute de la construction d'un nouveau bâti-

ment scolaire. A La Côte-aux-Fées, les travaux ont déjà commencé. Peseux, la quatrième localité du canton, a ajouté un nouvel étage aux deux ailes de son collège. Dans plusieurs villages, la création d'une nouvelle classe nécessite souvent des aménagements importants. Dans d'autres, on procède, de plus en plus, à des réparations importantes. Dans la plupart des cas, les subventions cantonales permettent des réalisations intéressantes.

Personnel enseignant. — Pour assurer les remplacements, il a fallu surmonter bien des difficultés. L'enquête faite auprès des institutrices mariées nous a prouvé que la plupart ne pouvaient être engagées comme auxiliaires que dans des secteurs très limités. Au début de l'année scolaire 1954/55, en plus des membres du corps enseignant étrangers au canton qui exerçaient déjà, chez nous, une activité pédagogique, en général très appréciée, nous avons dû faire appel à 18 instituteurs et institutrices du Valais. Le 1er novembre, ceux-ci seront de nouveau à disposition de leur canton. Dès cette date, des élèves de 2e année de l'Ecole normale seront mis à la tête des classes qui seraient sans titulaires.

Conférences officielles d'automne

Présidées par le chef du département, elles ont eu une tenue remarquable et ont obtenu le même succès que les années précédentes.

Au point de vue pédagogique, l'exposé de Mlle Guérini, directrice de l'Ecole normale des jeunes filles de Besançon, fit une grande impression. « Le rôle de la récitation dans l'enseignement du français à l'école primaire », tel était le sujet présenté par la conférencière. Mlle Guérini a insisté sur la nécessité de faire apprendre par cœur de nombreux morceaux de prose et des vers de bons auteurs. On exerce ainsi, non seulement la mémoire, mais on favorise la culture de la sensibilité esthétique et morale de nos enfants. Il faut leur montrer la beauté et la richesse de notre langue.

Manuels. — Le livre de vocabulaire pour les élèves de 2e année a été entièrement revu et fort bien mis au point par M. Jeanneret, inspecteur d'écoles. Notre collègue préparera aussi la réédition du livre de 3e année. Très prochainement, les élèves du degré moyen recevront le vocabulaire Lelu, Kubler et Voetzel et, par la suite, ceux du degré supérieur un manuel des mêmes auteurs.

Les exercices d'arithmétique, 4e, 5e, 6e et 7e années, seront revus et complétés.

Considérations générales. — Si la mission principale de l'école primaire est d'ordre éducatif, une de ses tâches essentielles est de donner à l'enfant l'instruction de base indispensable à chacun. Le programme doit être établi, les maîtres doivent être formés pour que les connaissances élémentaires soient solidement acquises.

Mais nous estimons que l'école primaire doit aussi s'efforcer de donner aux enfants le goût du travail personnel. La culture intellectuelle de l'homme, comme sa culture personnelle, repose sur l'effort. Nous ne voulons pas nous laisser influencer par certaines doctrines qui ont jeté la confusion dans les esprits. L'apparition de nouvelles techniques

a contribué parfois à créer la légende que le temps de l'effort est révolu. Plusieurs techniques modernes ont enrichi l'enseignement ; bien appliquées, elles ne sauraient supprimer l'effort.

Dans nos préoccupations, nous accordons une place d'honneur à l'enseignement du français. L'acquisition de notre langue doit être le premier souci de l'école primaire, la mission à laquelle elle doit consacrer la plus grande partie de ses efforts, de son temps, de ses moyens.

Le soussigné a eu l'occasion d'exposer la question de l'enseignement du français à l'école primaire au cours d'une séance organisée par l'Institut neuchâtelois. D'autre part, la commission consultative pour l'enseignement primaire a été convoquée en octobre 1953 pour un large débat concernant l'enseignement du français. Les inspecteurs d'écoles y ont exposé les tendances actuelles de la méthodologie de l'enseignement de l'orthographe, de la lecture, de la grammaire, du vocabulaire, de l'élocution et de la composition. Ces exposés provoquèrent une discussion fort intéressante.

Enseignement pédagogique. — Notre école normale unique est récente puisque la première volée en est sortie en 1949, période transitoire entre les deux régimes.

Il est possible que certaines conceptions pédagogiques doivent être revues. Il n'en reste pas moins que la plupart des nouveaux membres du corps enseignant qui ont fait leurs études à l'Ecole normale sont des convaincus, des enthousiastes. Dans les classes expérimentales, ils ont été formés par des maîtres conscients de la grandeur de leur tâche.

L'accent a été mis sur la méthodologie de l'arithmétique, sur l'emploi généralisé du vocabulaire fondamental acquis par une méthode studiométrique et sur l'enseignement de l'écriture. Nous sommes particulièrement heureux que l'effort pédagogique pratiqué dans les classes expérimentales tende à associer compréhension et mémorisation. Le problème de la discipline a été revu et nous avons l'impression qu'il est mieux compris.

Sur la base des expériences faites depuis l'adoption de la nouvelle loi sur l'enseignement pédagogique, on a constaté que des retouches au programme des sections pédagogiques et au plan d'études de l'Ecole normale se révélaient nécessaires. Elles sont en voie d'être réalisées.

Enseignement secondaire

L'inauguration du nouveau bâtiment du Gymnase cantonal qui abrite aussi l'Ecole normale a eu lieu en novembre 1953. La cérémonie officielle s'est déroulée à la Collégiale en présence d'un nombreux public et sous la présidence du chef du Département de l'instruction publique. Pendant deux jours, la visite du bâtiment a été autorisée; chacun a pu se rendre compte que le crédit important voté par le peuple a été judicieusement employé. Le nouveau bâtiment permet de grouper tous les élèves sous le même toit ; les conditions de travail sont redevenues normales.

La question des bases administratives de l'enseignement secondaire communal a continué de préoccuper les milieux intéressés dans la région de Neuchâtel et dans celle de Saint-Aubin.

L'année dernière, nous avions signalé les travaux relatifs à la réorganisation de l'enseignement secondaire à Neuchâtel. La commission intercommunale a tout d'abord rédigé un rapport et un projet de convention à l'intention des conseils généraux de toutes les communes de la région. Les commissions scolaires et les conseils législatifs des localités intéressées ont été si bien renseignés que la convention, entrée en vigueur le 1er janvier 1954, a été acceptée par 22 communes.

Des pourparlers semblables étaient en cours pour l'école secondaire de Saint-Aubin qui est devenue également un établissement intercommunal sous le nom d'« Ecole secondaire de la Béroche ».

Signalons enfin que la commission scolaire de La Chaux-de-Fonds a adopté un nouveau programme pour les sections littéraire et scientifique du gymnase de cette ville.

Au Locle, M. Primault, directeur de l'école secondaire et de l'école de commerce, pédagogue de très grande valeur, homme d'une rare probité, a été atteint par la limite d'âge. Il a été remplacé par M. Aeschimann, directeur de l'école de commerce, La Neuveville, pour l'activité duquel nous formons des vœux particulièrement cordiaux.

Il est rare que les membres des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur soient réunis pour une conférence officielle sous la présidence du chef du département de l'Instruction publique. Ce fut le cas le 29 octobre 1953 à l'aula de l'Université de Neuchâtel. L'ordre du jour comportait la désignation des représentants des corps enseignants dans différentes commissions pour la période administrative 1953-1957. L'assemblée entendit ensuite une conférence magistrale de M. le professeur Maurice Debesse, directeur de l'institut de psychologie de l'Université de Strasbourg sur ce sujet : « L'éducateur devant l'évolution actuelle de la psychologie ».

Enseignement professionnel

Les programmes de nos trois écoles de commerce accordent une importance primordiale à la culture générale et à une formation professionnelle en rapport étroit avec la vie pratique.

L'école supérieure de commerce de Neuchâtel a revisé entièrement son arrêté organique pour l'adapter aux changements survenus dans la législation cantonale depuis 1951. Le gouvernement l'a adopté en février. Les cours de vacances organisés par l'école connaissent un grand succès puisqu'ils sont fréquentés par 800 élèves.

L'école supérieure de commerce de La Chaux-de-Fonds a procédé à la revision de son programme d'enseignement pour tenir compte des exigences actuelles et de l'organisation de l'enseignement secondaire inférieur. Ce programme a été sanctionné par le Conseil d'Etat en juillet 1953.

Après de nombreux pourparlers avec l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, l'Ecole suisse de droguerie, à Neuchâtel, a adopté un règlement spécial d'examens du cours principal.

La nouvelle annexe de l'Ecole de mécanique et d'électricité de Neuchâtel est maintenant terminée. Les élèves pourront l'occuper dès que les fournisseurs pourront livrer un certain nombre de machines perfectionnées.

Les cours pourront être donnés dès la rentrée de septembre 1954 dans le nouveau bâtiment de l'Ecole des arts et métiers du chef-lieu.

Les élèves du Technicum neuchâtelois travaillent dans des conditions particulièrement favorables dans les bâtiments qui ont été inaugurés, en mars 1953, au Locle et à La Chaux-de-Fonds. L'école d'électrotechnique de ce grand établissement se trouve au Locle et a fêté, le 30 janvier 1954, le cinquantième anniversaire de sa fondation.

Enseignement supérieur

M. Paul-René Rosset a terminé son rectorat en octobre 1953. Il a fait preuve d'autorité, d'énergie et de distinction au cours de son activité. Il a été remplacé dans sa charge par un théologien, M. le professeur Jean-Daniel Burger.

Les travaux concernant la construction d'un pavillon pour les instituts de biologie, au Mail, se sont poursuivis dans les meilleures conditions. Les nouveaux locaux seront à la disposition des étudiants dès la rentrée d'octobre 1954.

Les transformations de l'ancien bâtiment ont débuté en octobre 1953 et se poursuivront par étapes. L'obligation de procéder à ces importants travaux, tout en maintenant les cours dans le bâtiment, pose à l'architecte des conditions particulières dont le plan d'exécution doit tenir compte. La dernière étape ne pourra être envisagée qu'après le départ des instituts de botanique et de zoologie et ne sera terminée qu'en automne 1955, très probablement.

M. le professeur André Labhardt, de retour de Rome, reprendra en octobre 1954 ses cours à notre Université. Il a été nommé membre de la commission de fondation de l'Institut suisse de la capitale italienne.

Le décès des professeurs Henri Lagotala, géologie, et Antoine Aubert, théologie, a créé des vides sensibles ainsi que le départ pour Genève de M. René Schaerer et les démissions de deux professeurs éminents, MM. Neeser, théologie, et Sauser-Hall, droit international public.

M. Louis-Ed. Roulet a été nommé titulaire de la chaire d'histoire suisse et d'histoire neuchâteloise alors que M. Jean-Ls Leuba, pasteur à Bâle, en occupera une à la faculté de théologie. Nous sommes fort heureux que MM. les professeurs Redard, faculté des lettres, et François Clerc, faculté de droit, appelés par l'Université de Berne conservent aussi leur enseignement à Neuchâtel.

Plusieurs des professeurs de l'Université continuent à s'occuper activement de sociétés savantes. M. Ph. Muller a été nommé membre du bureau du comité international de documentation des sciences sociales. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a désigné M. Georges Méautis comme membre correspondant de l'Institut de France. Mlle Sophie Piccard a été élue membre correspondant de la Société mathémathique autrichienne. M. Jean-G. Baer est devenu, en particulier, membre du comité permanent des congrès internationaux de zoologie.

M. Wegmann a été nommé chevalier de la Légion d'honneur pour plusieurs motifs se rapportant à ses études géologiques. M. François Clerc est maintenant président de l'Association suisse pour la réforme pénitentiaire et le patronage. M. Pierre-Jean Pointet est vice-président du groupe suisse de l'Association internationale pour la protection industrielle alors que M. Frédéric Scheurer continue d'assumer le secrétariat de la Société neuchâteloise de science économique dont M. Rosset, ancien recteur, est président.

Les conférences universitaires connurent le même succès que les années précédentes. Le sujet choisi : « La liberté » fut exposé par des professeurs de plusieurs facultés.

Le département de l'Instruction publique a réuni une documentation relative à la motion des députés Rosset et consorts concernant la création d'une université populaire. Cette intéressante initiative rencontre de précieux appuis. Une commission privée s'est constituée. Elle a tenu des séances d'information, a formé des commissions chargées d'étudier le problème juridique, le programme des cours, l'aspect financier de la question.

C'est avec joie que nous avons appris que la Fondation du foyer des étudiants s'est constituée le 2 octobre 1953 et qu'elle a pu acheter un immeuble grâce à l'appui généreux de diverses institutions et de plusieurs amis de l'Université. Quand cette maison sera transformée, les étudiants y trouveront des salles de travail et de délassement, un réfectoire et quelques chambres louées à des conditions avantageuses.

Le *dies academicus* de 1954 s'est déroulé le 19 juin. Le point culminant de la journée fut certainement la très remarquable conférence de M. le professeur Lombard, ancien titulaire d'une chaire à la faculté des lettres : « Le merveilleux dans le roman contemporain ».

En terminant cette chronique, nous accomplissons un pieux devoir en rappelant la mémoire de M. Marcel Calame, directeur des Maisons d'éducation et d'observation de Malvilliers, homme de cœur et pédagogue de valeur. Il nous fut enlevé à la suite d'un tragique accident. Son épouse, Mme Calame, a vaillamment assumé la direction des deux maisons jusqu'à l'arrivée du nouveau directeur, M. Jean-Pierre Miéville, précédemment instituteur d'une classe de développement à Neuchâtel.

Des transformations importantes ont été effectuées à la Maison d'éducation ce qui permettra de donner l'enseignement dans de bien meilleures conditions.

BONNY.

Tessin

Les questions qui se posent au département changent très peu d'une année à l'autre, et pourtant son activité n'est jamais la même, puisqu'elle doit soutenir, accompagner et régler la vie de l'école, qui est un organisme vivant et changeant.

La période de nomination des membres du corps enseignant des écoles cantonales et des fonctionnaires scolaires, qui a une durée de six ans, étant terminée, on a procédé à la rénovation des charges pour la période 1954-1960 ; et comme les effectifs scolaires augmentent régulièrement, cela a donné lieu à de nombreux changements.

La réforme de la loi du 29 octobre 1946 sur les traitements du corps enseignant a formé l'objet de discussions très vives dans la presse pédagogique ainsi que dans les journaux politiques. On sait qu'il est impossible d'accepter toutes les demandes et toutes les revendications qui naissent en ces occasions ; mais comme toujours après l'orage il y aura de nouveau la tranquillité.

Les questions qu'on vient de mentionner n'ont pas empêché le département de se préoccuper des problèmes qui concernent la défense de la langue et de la culture italiennes et le perfectionnement du corps enseignant. Un cours de vacances dédié à l'étude de la littérature a été organisé à Bellinzona, dans l'école cantonale de commerce, pour professeurs et étudiants de la Suisse alémanique. En même temps on a eu à l'école normale cantonale de Locarno un cours de perfectionnement pour instituteurs et institutrices des écoles primaires supérieures (scuole maggiori) et des écoles préprofessionnelles (scuole di avviamento), artisanes, commerciales et agricoles.

Le canton et les communes ont continué leur gros effort pour la construction de nouveaux bâtiments scolaires et l'amélioration des édifices existants. De beaux bâtiments ont été inaugurés à Breganzona, Cadempino, Cresciano, Giornico, Linescio, Medeglia et S. Carlo di Peccia ; d'autres sont en construction à Aurigeno, Bironico, Ligornetto, Moghegno et Ponte Tresa. On travaille aussi activement pour la construction d'un nouvel édifice pour le gymnase de Biasca, et on prépare les projets pour ceux de Bellinzona, Locarno et Mendrisio.

Un changement important a été introduit dans l'enseignement du dessin dans les écoles primaires supérieures, où le maître de classe sera assisté par un maître de dessin, dans le but de donner une plus grande importance à l'éducation esthétique.

L'augmentation des effectifs scolaires continue : elle a été d'environ 500 écoliers et de 5 classes primaires inférieures, dont le nombre est arrivé à 510. Dans les écoles secondaires on est arrivé à un total de 1870 étudiants, avec une augmentation de 170 sur l'effectif de l'année précédente.

A.-U. TARABORI.

Valais

Enseignement secondaire

Les trois Collèges valaisans continuent à enregistrer un nombre imposant d'élèves pour un petit canton montagnard. Le Collège de Sion a été fréquenté par 314 élèves, celui de Brigue par 304 et celui de Saint-Maurice par 487. Les sections classiques restent toujours les plus nombreuses, surtout à Sion et à Saint-Maurice.

En séance du 2 octobre 1953, le Conseil d'Etat a arrêté de nouvelles dispositions concernant les conditions d'engagement des professeurs de collège, les traitements de ces derniers et leurs obligations. L'article 1er dispose que pour enseigner dans les collèges cantonaux, les professeurs doivent justifier de leur formation professionnelle par la possession d'un titre universitaire en rapport avec les disciplines enseignées. Pour la détermination du traitement accordé aux professeurs sont entrés en ligne de compte : les disciplines enseignées, le temps consacré aux cours et à leur préparation, l'état social et les années de service des professeurs. Sur la base de ces principes, les professeurs ont été répartis en trois classes : la première comprend les professeurs vivant en communauté ; la deuxième classe, les professeurs de chant, de gymnastique, de dessin, de calligraphie, de sténographie, de dactylographie ; la troisième, les autres professeurs.

Signalons que le corps des professeurs et les étudiants du collège de Sion se sont séparés à regret de M. le professeur Lampert appelé par le suffrage populaire à la fonction de Conseiller d'Etat.

Enseignement primaire

Une vague déferle à travers le Valais en faveur d'une augmentation de la durée de la scolarité annuelle ; ce qui entraînerait, comme conséquence, une amélioration de la situation matérielle du personnel enseignant. Il est à souhaiter que ce soit une véritable vague de fond et non un simple courant superficiel.

Voici, d'après un journal local, en quels termes s'est exprimé le nouveau Chef du Département de l'instruction publique, M. le Conseiller d'Etat M. Gross, lors d'une réunion publique :

« Le Chef du Département de l'instruction publique parla de l'organisation de l'enseignement primaire et secondaire en Valais et des réformes qui doivent être envisagées. Il importe que les enfants puissent acquérir, aussi bien dans les communes rurales qu'en ville, une formation plus complète et mieux équilibrée. Les programmes doivent être en partie réformés, le temps de scolarité augmenté dans l'ensemble, ce qui implique une refonte de la loi sur l'enseignement primaire... La moyenne de scolarité du Valais est la plus basse de toute la Suisse. Cette situation est la conséquence de la configuration géographique du canton, morcelé en de nombreuses vallées alpestres où la population — pauvre en général — demande l'aide matérielle des enfants, qui ont aussi, la plupart du temps, un chemin long et difficile à parcourir pour aller en classe, ce qui n'encourage pas la fréquentation.

» Les inconvénients du système actuellement en vigueur sont nombreux et graves pour le développement intellectuel et psychologique de nos populations. Une année scolaire réduite à six mois exige des enfants un effort excessif. De plus, l'enseignement intensif, où trop de connaissances sont vues en trop peu de temps, ne peut être normalement assimilé. Enfin, l'arrêt des vacances, trop long, exige une réadaptation plus difficile, car l'écolier a eu le temps d'oublier une bonne partie de ce qu'il avait appris. L'enfant qui se sent écrasé par son travail scolaire se décourage et s'en dégoûtera même. La santé souffrira de ce surmenage intellectuel. L'école doit aussi, la plupart du temps, s'occuper de la formation du caractère, l'éducation familiale manquant trop souvent. Les maîtres, dont les classes sont nombreuses, ne peuvent suffire à leur double tâche. Un programme scolaire réparti sur un plus grand nombre de mois permettrait un travail beaucoup plus efficient à tous les points de vue.

» La situation des instituteurs milite aussi en faveur d'une prolongation de l'année scolaire. Leur profession, pénible parce qu'elle use les nerfs, exige une détente suffisante. Mais les six mois d'interruption les obligent à chercher une activité accessoire, souvent mal rétribuée parce que temporaire, et qu'ils trouvent difficilement parce que le nombre des jeunes préparés aux travaux de bureau a beaucoup augmenté. Ils abordent une nouvelle rentrée sans avoir eu le temps de se reposer, ni, ce qui est tout aussi grave, de se perfectionner, et cela sans avoir amélioré de façon sensible leur situation matérielle, qui n'est pas en rapport avec celle d'autres professions. Il faudrait par conséquent en relever le niveau. On objecte que la prolongation de la scolarité, avec les réformes qu'elle sous-entend, reviendrait trop cher à l'Etat. Mais cette difficulté n'est pas insurmontable. On dit aussi que les parents ont besoin de l'aide des enfants pendant les mois d'été, mais cette objection ne vaut guère pour les enfants de 7 à 10 ou 12 ans. Il serait du reste possible de répartir les vacances dans les différentes régions selon les besoins et les travaux... Les parents pourraient aussi, dans bien des cas, modifier leur manière d'agir dans l'emploi des enfants...

» Ce qui importe avant tout, c'est que les jeunes soient dotés de solides connaissances qui leur permettent de mettre en valeur leurs possibilités. Et les enfants de la montagne, ou ceux des familles pauvres, qui ne font pas d'études secondaires, ne doivent pas être désavantagés. C'est pourquoi il est très important que leur instruction primaire soit solide et complète. L'opinion unanime de commerçants, d'industriels, aussi bien que de médecins et de professeurs est en faveur d'une réforme de l'enseignement public dans le sens d'une prolongation de la scolarité.

» Certains résultats positifs ont déjà été obtenus. Dans quelques écoles, l'enseignement est donné maintenant pendant 9 mois et demi. Le principal obstacle reste malgré tout l'esprit de routine, qui incite à faire ce qui s'est fait autrefois, sans voir quel est le plus grand bien de tous. C'est pourquoi il faut agir avec beaucoup de psychologie. L'Etat ne doit pas imposer des mesures uniformes partout, mais laisser chaque commune agir selon ses conditions particulières. Toute une éducation de l'opinion publique est à faire aussi. Mais il importe que toutes les mesures soient prises pour que tous les enfants puissent aborder la vie

avec le plus d'atouts en main. L'avenir de notre peuple valaisan en dépend. »

Des solutions sont envisagées en ce moment à l'Etat et seront soumises au Grand Conseil lors des prochaines sessions ; l'Annuaire de 1955 pourra sans doute indiquer les conclusions favorables auxquelles les discussions en perspective auront abouti.

Enseignement professionnel

L'intérêt que l'on porte, avec raison, à l'enseignement primaire ne laisse pas dans l'ombre la formation professionnelle des apprentis. Les organes chargés de cette formation se montrent d'une activité débordante, à la recherche des solutions les mieux adaptées à un pays qui ne peut pas se payer le luxe d'un technicum ou d'une Ecole des arts et métiers proprement dits.

Des solutions doivent être trouvées non seulement pour la formation théorique et pratique des apprentis, mais aussi pour la formation des cadres techniques comprenant les contremaîtres, les maîtres artisans indépendants, les techniciens et les ingénieurs. On espère prendre en Valais même des mesures utiles pour la formation des deux premières catégories ; pour les deux dernières, il faudra évidemment avoir recours aux écoles techniques déjà existantes en Suisse, en favorisant les candidats par des prêts d'honneur, sans intérêt, remboursables au fur et à mesure de leurs possibilités, lorsqu'ils auront achevé leurs études et commencé à travailler.

A titre d'exemple concret, voici la solution qui vient d'être adoptée pour la préparation à la maîtrise fédérale de « comptable ». Le Département de l'instruction publique a ouvert à cet effet un cours spécial en février 1953. La propagande faite en faveur de ce cours a amené plus de quarante candidats, parmi lesquels, après sélection, 23 ont été admis. Un programme de préparation complète et approfondie à la maîtrise de comptable fut élaboré par des experts en la matière et l'on fit appel à des professeurs de valeur. Les leçons se donnent une fois par semaine, le soir, entre 19 heures et 22 heures, 30 semaines par année, durant 3 ans. Il a été demandé aux professeurs de s'engager à suivre individuellement l'instruction de chaque participant — et aux élèves de ne manquer aucune leçon, sauf raisons majeures, et de ne négliger aucun « devoir » à domicile, sous peine d'exclusion pure et simple. Ces conditions, pour draconiennes qu'elles paraissent, ont été accueillies avec une vive satisfaction par les professeurs et les participants, car elles sont la garantie certaine du succès. Ainsi, dans cette profession, où, depuis 20 ans, deux seuls candidats de notre canton ont pu accéder à la maîtrise fédérale, nous aurons l'avantage, dans 3 ans, de présenter aux examens supérieurs de nombreux Valaisans, bien préparés, qui affronteront avec succès leurs difficiles épreuves, et se montreront effectivement aptes à remplir des fonctions supérieures.

Le Département prévoit, pour chaque profession où les besoins s'avèrent pressants, des mesures analogues à celles qui ont été prises pour les comptables. Souhaitons plein succès à une telle entreprise dont bénéficiera tout le pays.

L. B.

Vaud

Enseignement primaire

Les chroniques des années précédentes ont signalé à plus d'une reprise l'obligation où s'était trouvé le département de faire appel à de jeunes normaliennes non brevetées pour assurer la tenue des classes au début de l'hiver. Alors qu'il pensait ne plus devoir recourir à ce moyen de fortune, les circonstances l'ont néanmoins obligé à demander encore une fois à l'Ecole normale 25 élèves de dernière année, qui ont été placées au 1er novembre dans des postes restés sans titulaire. Pour éviter le retour de faits semblables, des mesures exceptionnelles ont été prises à l'Ecole normale où l'on a recruté une classe intermédiaire formée d'élèves possédant une maturité fédérale ou un baccalauréat. Ces élèves ont reçu, durant l'hiver 1953-1954, un enseignement centré sur les branches professionnelles, et pendant cet été, ils sont placés, en stages pratiques, dans les classes du canton.

Le projet de la nouvelle loi scolaire est encore en discussion devant une nombreuse commission extra-parlementaire. Dans l'ensemble, le futur acte législatif ne sera pas très différent de celui qu'il remplacera ; nous aurons l'occasion de le commenter lorsqu'il aura été adopté par le Grand Conseil, mais nous signalons d'ores et déjà deux innovations qu'il propose à la ratification du législateur. Il s'agit d'une part de déléguer aux directeurs d'écoles communaux certaines compétences pédagogiques dévolues jusqu'ici aux seuls inspecteurs scolaires cantonaux, mais sous le contrôle de ces derniers, et d'autre part de créer une « commission pédagogique consultative de l'enseignement primaire ». Cette commission, constituée avant la lettre légale, a déjà tenu une première séance. Elle est actuellement composée de 10 membres, dont 5 sont désignés par le département et 5 par les organes directeurs de la Société pédagogique vaudoise. Elle est présidée par le chef du département, ou à son défaut par le chef du service de l'enseignement primaire.

Le nouveau plan d'études pour les classes primaires et enfantines est entré en vigueur le 1er septembre 1953, et pour une période d'essai de 6 ans. A l'expiration de ce délai, des modifications pourront y être apportées, pour autant que l'expérience en aura démontré la nécessité.

Deux nouveaux manuels ont été remis aux élèves du degré supérieur : un manuel de sciences physiques et naturelles composé par M. Michel Ray, inspecteur scolaire, et un précis de vocabulaire systématique dû à la plume de M. Marcel Besson, maître primaire supérieur à Vevey. Un manuel atlas est en préparation pour les élèves du même degré, et une commission intercantonale a étudié la refonte de l'ouvrage d'histoire suisse de MM. Grandjean et Jeanrenaud.

En octobre 1953, 8 instituteurs ont reçu le brevet pour l'enseignement primaire supérieur, et pour la 3e fois, le département a institué des cours spéciaux à l'intention des futurs conseillers de profession.

L'ouverture de la classe de Gimel, en automne 1953, a marqué

la dernière étape de la réalisation de l'enseignement ménager dans notre canton, sur le plan primaire tout au moins. Quant aux élèves des classes primaires supérieures, elles reçoivent des cours ménagers sous une forme réduite, à raison d'un jour par semaine, et surtout dans les branches pratiques.

D'entente avec le commandant de la gendarmerie, des leçons de circulation routière ont été données à plus de 20 000 enfants de nos écoles par les soins de la « Brigade de circulation ». Les résultats obtenus sont très encourageants et nombreux sont les témoignages de satisfaction parvenus au département à propos de cette initiative particulière.

L'image tend à prendre chaque jour davantage une place prépondérante dans la vie intellectuelle moderne, et l'on assiste à ce phénomène du remplacement graduel, mais en progression constante, de la pensée écrite par l'image sous toutes ses formes. Le texte imprimé passe nettement au second plan, et l'on peut se demander quelles répercussions pourra marquer cette évolution dans la formation de la jeunesse actuelle et si l'envahissement de l'illustration ne constitue pas un danger dont il est encore difficile de mesurer la portée.

Ce sont les raisons pour lesquelles le département a convoqué les conférences officielles de districts en leur demandant d'étudier le problème de l'enseignement par l'image. Les rapports des 19 districts sont assez semblables dans leurs considérations générales comme dans leurs conclusions. Tous s'accordent à reconnaître la qualité des illustrations des manuels scolaires en usage, en insistant toutefois sur la nécessité de mettre sous les yeux de nos élèves des images adaptées à leur développement psychologique. On demande d'autre part que les collections de tableaux et de diapositives de la Centrale de documentation scolaire soient enrichies et qu'on cesse de mettre en circulation des moyens d'enseignement par trop usagés ou désuets.

La faveur des maîtres semble se porter vers le film fixe ou animé, en donnant au premier une préférence marquée. Partout on demande que les pouvoirs publics subventionnent l'achat des appareils de projection, de l'épidiascope en particulier. Mais le problème de fond, signalé plus haut, n'a été que rarement abordé ; on n'a qu'incidemment parlé de la méthode d'enseignement, de la place de l'image dans la leçon, du danger d'une documentation trop abondante et de la fatigue que peut provoquer l'abus de l'illustration. Si le corps enseignant dans son ensemble se montre favorable à l'emploi de l'image dans l'enseignement, il reste cependant acquis à l'idée que la formation de l'esprit demande aussi l'emploi d'autres techniques, et qu'il est impossible d'acquérir une culture par le seul moyen des documents iconographiques.

A. MARTIN.

Enseignement secondaire

Au 31 décembre 1953, les 25 établissements d'instruction secondaire cantonaux et communaux comptaient 6788 élèves, 390 de plus qu'en 1952. Le nombre des maîtres et maîtresses était de 500 (491 en 1952), dont 159 chargés d'enseignements partiels ou temporaires.

Cet accroissement continu du nombre des élèves, qui était jusqu'ici le fait de Lausanne seulement, concerne aussi maintenant l'ensemble des collèges communaux, dont les effectifs étaient restés longtemps stationnaires.

Il est inutile de revenir sur les problèmes matériels que pose cet afflux d'élèves. S'il ne s'agissait que de fournir à l'école les locaux dont elle a besoin, la question serait vite résolue. Mais l'augmentation des effectifs de l'école secondaire depuis 50 ans, alors que la population scolaire du canton a baissé, signifie que la fonction sociale de l'école secondaire a changé. Or la structure de cet enseignement, plus ancienne que la loi de 1908 qui le régit encore, ne permet pas de résoudre les problèmes pédagogiques que pose le recrutement actuel des élèves. Depuis longtemps, le Département de l'instruction publique et, avec lui, tous ceux qui ne croient pas que la tradition soit nécessairement liée à telle forme d'organisation scolaire, se préoccupent d'adapter l'école secondaire vaudoise aux données sociales, pédagogiques et psychologiques de notre temps. L'étude d'une réforme de structure était en cours lorsqu'une motion développée le 1er septembre 1953 au Grand Conseil obligea le Conseil d'Etat à rendre publics l'état des travaux du département et les grandes lignes du projet en voie d'élaboration. C'est l'objet du rapport adopté le 9 octobre par le Conseil d'Etat et le 30 novembre par le Grand Conseil. Depuis, ce rapport a été largement commenté par la presse. Attaqué par les uns, défendu par un plus grand nombre, ce projet constitue le cadre dans lequel se poursuivent activement les études du département.

La nouvelle structure proposée vise à supprimer les incohérences de l'organisation actuelle, qui s'expliquent par l'histoire de l'instruction secondaire dans notre canton. Elle permettra d'abattre les cloisons entre les divers types d'études par la création d'établissements secondaires à plusieurs sections, d'orienter les élèves vers les types d'études qui leur conviennent grâce à l'institution d'un premier cycle de deux ans commun à tous, de faciliter les passages d'une section à une autre au cours des études. Le département propose en outre la création, à côté des baccalauréats qui correspondent aux types A, B et C de la maturité fédérale, d'un nouveau type : le baccalauréat en langues modernes.

Ce n'est pas tant l'économie générale du projet que la place faite au latin qui a provoqué les critiques les plus passionnées. On se plaît à reconnaître en général que l'organisation proposée par le département mettra un peu d'ordre dans l'édifice vétuste de notre école secondaire. Mais il y a ceux que choquent ou attristent l'idée d'un baccalauréat ès lettres sans latin et encore plus la proposition de différer de deux ans l'étude de cette langue. En effet dans le premier cycle de 10 à 12 ans, baptisé « tronc commun » ou cycle d'orientation, le latin ne sera pas enseigné. Les auteurs du projet ne croient pas mettre la culture en péril si notre école vaudoise cesse d'être l'une des dernières dans le monde entier où l'enseignement du latin commence à 10 ans déjà. En réalité le plan du département n'est pas dangereusement révolutionnaire, comme certains veulent le faire croire ; il est sagement novateur dans son effort d'ajuster l'école secondaire à l'écolier de notre

temps, de mieux la raccorder à l'école primaire et de la mettre dans le courant des tendances pédagogiques modernes.

La publication du plan du Département de l'instruction publique est le fait le plus saillant de l'année 1953. Mais cette réforme de l'enseignement secondaire n'est encore qu'un projet. Il reste à résoudre bien des problèmes et leur solution n'est pas simplifiée par l'existence, à côté des établissements cantonaux, de collèges communaux, dont l'organisation et les tâches diffèrent d'une localité à une autre. La structure qui sera en définitive donnée à l'école secondaire vaudoise devra être assez souple pour tenir compte d'une réalité multiple et diverse.

Les faits qui en temps ordinaire semblent dignes d'être rapportés dans une telle chronique perdent de leur importance lorsque de grandes questions de principe se posent. Nous n'en retiendrons qu'un : le vote par le Grand Conseil, le 9 décembre 1953, de la loi sur l'assurance scolaire et préscolaire en cas de maladie et d'accidents. Désormais l'affiliation à la Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile, obligatoire jusqu'ici pour les seuls élèves des écoles primaires, le sera aussi pour les élèves des écoles secondaires. Cette extension de l'obligation d'assurance et le projet de réforme ont une cause commune : l'élargissement considérable de la base du recrutement des élèves de nos écoles secondaires.

M. M.

Enseignement supérieur

Au cours de l'année universitaire 1952-53, l'Université a rendu les derniers honneurs à deux étudiants : Jean Vallecard, de l'Ecole Polytechnique et Lambros Tzangaris, de la Faculté de médecine ; ainsi qu'à cinq professeurs honoraires et à un professeur en activité : M. Paul *Chapuis*, professeur de théologie pratique de 1940 à 1952, M. François *Guisan*, professeur de droit civil et de procédure civile de 1919 à 1950, M. Placide *Nicod*, médecin-directeur de l'Hospice orthopédique de la Suisse romande de 1907 à 1946, M. Paul *Sirven*, professeur de langue et de littérature françaises de 1904 à 1928, M. Paul *Vallette*, professeur de langue et de littérature latines aux Universités de Lausanne, de Rennes, de Strasbourg et à la Sorbonne.

L'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne a perdu après quelques années seulement d'enseignement, M. Henri *Matti*, professeur de construction et d'entretien des routes et chemins de fer dès 1949.

Dans sa séance du 26 juin 1953, le Conseil d'Etat a promu à l'ordinariat M. Georges Tiercy, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences, qui venait d'assumer les fonctions de recteur de l'Université de Genève.

A la fin de l'année, le corps professoral comptait 38 professeurs honoraires, 104 professeurs en exercice, dont 54 ordinaires et 50 extraordinaires, 43 chargés de cours, 32 privat-docents et 3 lecteurs.

Une commission a entrepris d'élaborer un nouveau projet de revision du règlement général. Certaines des modifications qu'elle a été amenée à proposer ont déjà été approuvées par le Sénat et par le Département de l'instruction publique.

Des pourparlers longs et délicats ont été menés par une autre commission, en vue de la création, depuis longtemps souhaitée, d'un foyer-restaurant pour les étudiants. Dans sa séance du 9 juillet 1953, le Sénat a voté à cette fin un crédit de 100000 fr. qui, s'ajoutant à un don de même montant, offert par le Rotary Club, et à d'importantes subventions de l'Etat et de la Ville, a permis d'acheter l'immeuble du Guillaume Tell, dont la transformation en foyer universitaire commencera prochainement.

Une innovation a marqué la cérémonie d'installation du recteur, le 13 novembre 1952 : tous les étudiants ont été invités, après la cérémonie du matin, à une réception, au cours de laquelle, tout en dégustant un vin d'honneur, ils ont pu s'entretenir avec le recteur entrant en charge.

L'Université a participé, par une cérémonie solennelle, aux Fêtes du 150e anniversaire de la réunion du premier Grand Conseil vaudois. Les assistants ont entendu deux conférences, l'une de M. le prorecteur Louis Junod : « Du 24 janvier 1798 au 14 avril 1803 », l'autre de M. le recteur Marcel Bridel : « L'acte de Médiation, une conclusion et un point de départ ». Le chœur universitaire et un quatuor de cuivres ont fait retentir les psaumes XXXIII et CXXIV.

Au semestre d'hiver 1952-53, l'Université a compté, avec l'E.P.U.L., 1762 étudiants réguliers et 91 auditeurs, soit 32 étudiants et 17 auditeurs de plus que l'hiver précédent ; au semestre d'été 1953, 1597 étudiants réguliers et 77 auditeurs, c'est-à-dire 1 étudiant de moins et 24 auditeurs de plus qu'au semestre d'été précédent.

Un orchestre académique a vu le jour ; placé sous la direction de M. Michel Perret, du Conservatoire, il a fait ses preuves en accompagnant le chœur universitaire dans *Acis et Galatée*, de Haendel.

L'Université a offert des bourses à deux étudiants français, à deux allemands et à une américaine ; nos étudiants ont bénéficié de deux bourses offertes par la France, deux par l'Allemagne et deux par les Etats-Unis.

Au cours de cette année, des leçons inaugurales ont été prononcées par M. le professeur Henri Germond sur « Le pasteur dans la cité » ; par M. Jerzy Gallera, privat-docent sur « Les rôles respectifs de l'inducteur et de l'ectoblaste réacteur dans la morphogénèse » ; par M. Pierre-Victor Piguet, privat-docent, sur « La prescription magistrale » ; par M. Fernand Cardis, chargé de cours, sur « Vingt-cinq années de phtisiologie » ; par M. le professeur Pierre Jaccard, sur « La crise du travail moderne » ; par M. Albert Masnata, chargé de cours, sur « Le sort des échanges internationaux au XXe siècle » ; par M. le professeur François Gilliard, sur « Le procès pénal dans le Pays de Vaud au milieu du XVIIe siècle » ; par M. Jean de Siebenthal, privat docent, intitulée : « Du nombre entier aux structures algébriques » ; et par M. le professeur Bernhard Aubin, sur « L'égalité juridique de la femme et la réforme du droit matrimonial allemand ».

L'Université a participé à divers congrès tenus à Lausanne, notamment à celui des mathématiciens rhodaniens, au Symposium sur les acides aminés, au congrès de mécanique des sols et des travaux de fondation, et au congrès de virologie.

M. le professeur Edmond Grin, de la Faculté de théologie, a donné,

à Madrid, vingt leçons d'éthique chrétienne ; M. le professeur Georges Pidoux a assumé pendant trois mois l'enseignement de l'Ancien Testament à la Faculté vaudoise de Rome. La Faculté a décerné quatre licences.

A la Faculté de droit, le cours de droit civil comparé a été repris, dès le 15 octobre 1953, par M. le professeur François Gilliard. La Faculté a reçu, outre divers dons en livres, un don de 5000 fr. d'un de ses docteurs *honoris causa*. Elle a décerné 34 licences et 6 doctorats en droit.

A l'Ecole des sciences sociales et politiques, M. le professeur Jacques Secrétan, nommé directeur des Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété industrielle, littéraire et artistique, à Berne, a résigné ses fonctions de président de l'Ecole dès le 1er mai 1953 ; M. le professeur Louis Meylan, vice-président, lui a succédé. M. Albert Masnata a été nommé chargé de cours, dès le 15 octobre 1952 ; M. Jacques Bergier, médecin, directeur de l'Office médico-pédagogique, a repris, en qualité de chargé de cours, l'enseignement que donnait le regretté Dr Lucien Bovet. M. Marcel Boson a été autorisé à faire un cours de privat docent sur l'Histoire des doctrines coopératives ; M. le professeur Jean Piaget, appelé à professer à la Sorbonne, a été remplacé pour son cours de psychologie par M. Philippe Müller, professeur à l'Université de Neuchâtel. L'Ecole a décerné 14 certificats d'aptitude à l'enseignement secondaire, 11 licences ès sciences politiques, 2 diplômes d'études diplomatiques et consulaires et 2 doctorats ès sciences politiques.

L'Ecole des Hautes Etudes commerciales a décerné 2 certificats complémentaires de licence, 29 licences ès sciences économiques et commerciales, 2 licences ès sciences commerciales et actuarielles et 3 doctorats ès sciences commerciales et économiques.

A la Faculté de médecine, 2 nouveaux privat-docents ont été autorisés à enseigner : MM. Michel Dolivo (physiologie) et Pierre-Bernard Schneider (psychiatrie). La Faculté a décerné 1 certificat de stage, 33 doctorats en médecine, 3 doctorats en médecine dentaire, 2 certificats d'études médicales, 35 diplômes de médecins avec doctorat en médecine ; en outre, 29 de ses étudiants ont obtenu le Diplôme fédéral de médecin à la session d'automne 1952, et 19 à celle de printemps 1953.

A la Faculté des lettres, M. le professeur Gottfried Bohnenblust a prononcé sa dernière leçon le 1er juillet 1953. M. Werner Stauffacher lui succède dans la chaire de langue et de littérature allemandes, l'enseignement du vieil allemand étant assumé par M. Adrien Bonjour, chargé de cours. M. le professeur Pierre Schmid a remplacé partiellement M. Labhardt à l'Université de Neuchâtel. M. le professeur Paul Collart a été chargé par l'Unesco d'une mission dans le Proche Orient.

La Faculté a décerné 3 certificats d'études françaises, 6 diplômes d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 11 licences (diplôme d'Etat) et 3 doctorats ès lettres.

Les cours de vacances, du 13 juillet au 3 octobre, ont été suivis par 132 étudiants de plus que l'an dernier, soit 616, dont 153 Suisses et 463 étrangers.

A la Faculté des sciences, M. Jacques de Beaumont, chargé de cours, a été nommé professeur extraordinaire. Après avoir enseigné plus de 40 ans à la Faculté, M. le professeur Perrier a pris sa retraite et a été

remplacé par M. Dominique Rivier, professeur extraordinaire. La Faculté a décerné 3 licences ès sciences, 4 diplômes de chimiste, 6 diplômes de géologue et 13 doctorats ès sciences.

L'école de pharmacie a décerné 3 diplômes de pharmacien de l'Université et 3 doctorats en pharmacie. En outre, 3 de ses étudiants ont obtenu, à la suite des examens fédéraux, le diplôme de pharmacien.

A l'Ecole polytechnique, M. Paul Fourmarier, professeur d'électrotechnique générale, a quitté Lausanne pour reprendre son activité à la Faculté des sciences appliquées de l'Université de Liège. Deux professeurs qui avaient atteint la limite d'âge, MM. Charles Colombi et Arthur Fath, ont été priés de conserver leur enseignement jusqu'à ce qu'il ait pu être pourvu à leur remplacement.

Au semestre d'hiver 1952-53, le nombre des étudiants réguliers a atteint 653, soit 480 étudiants ingénieurs, 113 architectes et 60 élèves au cours de mathématiques spéciales. Au semestre d'été, 537 étudiants réguliers, soit 383 ingénieurs, 98 architectes et 56 élèves au cours de mathématiques spéciales.

L'école a décerné 10 diplômes d'architecte, 14 diplômes d'ingénieur-électricien, 15 diplômes d'ingénieur civil, 10 diplômes d'ingénieur-chimiste, 11 diplômes d'ingénieur-mécanicien, 3 diplômes d'ingénieur-physicien, 5 diplômes de géomètre.

Au cours de cette année, où la direction a eu la joie d'apprendre que le Grand Conseil avait décidé l'acquisition du terrain situé entre l'Ecole et le lac, en vue d'assurer à l'Ecole polytechnique, en même temps qu'à la Faculté des sciences, les terrains nécessaires aux constructions envisagées par le plan d'ensemble, l'E.P.U.L a célébré par de grandes fêtes le premier centenaire de son existence.

C'est, en effet, le 22 août 1853 que trois ingénieurs lausannois : Jean-Pierre Marguet, Jules Marguet, son fils, et Louis Rivier, avaient fondé, avec la collaboration du mathématicien Jean Gay et du chimiste Henri Bischoff, l'*Ecole spéciale de Lausanne*, devenue plus tard l'*Ecole d'ingénieurs de Lausanne*, aujourd'hui, l'E.P.U.L.

Les principales manifestations se déroulèrent selon le programme suivant : Jeudi 11 juin 1953 : visite des laboratoires et instituts de l'Ecole d'ingénieurs et de l'exposition des travaux d'élèves de l'Ecole d'architecture. Vendredi 12 juin : cérémonie solennelle au Métropole, où l'on entendit l'Orchestre de la Suisse romande sous la direction d'Ernest Ansermet, 5 discours prononcés par MM. Alfred Stucky, directeur de l'Ecole, Pierre Oguey, chef du Département de l'instruction publique, Philippe Etter, président de la Confédération, Marcel Bridel, recteur de l'Université, Hans Pallmann, président de l'Ecole polytechnique fédérale ; et où furent remises à l'E.P.U.L., par les délégués des universités, écoles et associations suisses et étrangères, quarante-sept adresses de félicitations. L'après-midi, les invités se rendirent en bateau au château de Chillon, où ils furent les hôtes du Conseil d'Etat. Samedi 13 juin : cérémonie académique au Théâtre municipal de Lausanne, avec le concours de la Société de musique de chambre de Lausanne ; le doctorat *honoris causa* fut conféré à : Mme Cécile-Marguerite Roy-Pochon, à Versailles ; M. François-Michel Cahen, à Paris ; M. Auguste-E. Chevalley, à Monthey ; M. Eric Choisy, à Genève ; M. Gustavo Colonnetti, à Rome ;

M. Henri Favre, à Zurich ; M. Hans Härry, à Berne ; M. Alphonse Laverrière, à Lausanne ; M. André Mairesse, à Paris ; M. Hans Tank, à Zurich ; M. Friedrich Tölke, à Stuttgart et M. Arthur Wilhelm, à Bâle. Le soir, un dîner de 1000 couverts réunit, à Beaulieu, étudiants et invités, qui de là se rendirent à un grand bal. Dimanche 14 juin, « garden party » organisée par les étudiants dans les jardins de l'Ecole. Les jours suivants, diverses excursions et visites techniques, organisées par l'Association des anciens élèves de l'Ecole, réunirent de nombreux participants.

Cet anniversaire fut, de plus, commémoré par la publication d'un splendide album de 358 pages contenant, après divers « textes généraux » et un chapitre consacré à l'enseignement et caractérisant les diverses chaires de l'Ecole, des travaux publiés à l'occasion du Centenaire de l'Ecole, études originales dues aux professeurs et à leurs collaborateurs. Les « textes généraux » de cet ouvrage ont été réunis pour constituer le XIe fascicule des Publications de l'Université de Lausanne. En outre, le « Bulletin technique de la Suisse romande » a consacré deux numéros spéciaux à quarante-sept articles d'anciens élèves de l'Ecole.

Le prix *Davel*, de 1000 fr. a été décerné à M. Georges Panchaud, pour sa thèse intitulée: « Les écoles vaudoises à la fin du régime bernois ». Le prix *Whitehouse*, de 1000 fr. également, a été décerné à M. Ernest Giddey, lecteur.

L'Université a reçu, avec reconnaissance, de la Société académique vaudoise, un don de 2000 fr. en faveur du Fonds des subsides pour l'impression des thèses ; de la S. A. Publicitas, à Lausanne, un don de 1000 fr., qui a été versé au Fonds d'entraide de la Caisse des assurances. D'un généreux donateur, qui désire conserver l'anonymat, une somme de 5000 fr., dont 1000 fr. ont été versés au Fonds de patronage des étudiants et 4000 fr. au Fonds des subsides pour l'impression des thèses ; de « La Gazette de Lausanne », deux bourses d'études pour l'année académique 1953-54 ; des Imprimeries Réunies, de la Banque cantonale vaudoise, du Crédit foncier vaudois, de la Caisse d'Epargne et de crédit et de l'Union vaudoise du crédit, un montant total de 5000 fr., qui a permis à un gradué de l'Université un séjour de deux ans dans les archives du Vatican à Rome.

LOUIS MEYLAN.